



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du treize décembre deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, MARTIN, KERKENS, RIGAUD, GUERET, OMONT, BORIE, VINCENT, JOFFRE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Martine BIENVENU a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Madame Nathalie DONY a donné pouvoir à Madame Sophie GUERET

Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Monsieur Victorien VINCENT

Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Madame M. Hélène VIRAVAUD est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 6	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Aide aux loyers commerciaux

→ Ouverture d'un restaurant végétarien « OM-MA »

Désignation :

- Madame Marie SCHABAT
- Le restaurant propose une cuisine végétarienne, différente chaque jour, élaborée avec des produits locaux
- 7 boulevard Mestadier
- Loyer 400 € HT/mois
- Ouverture depuis le 23 novembre 2023

Avis favorable unanime de l'ensemble de la Commission du 11 décembre 2023. La prise en charge de la moitié du loyer s'élèvera à 200 €/mois pendant 3 ans, soit la somme totale de 7 200€.

.../...

→ **Ouverture du magasin « UN ZESTE DE FANTAISIE »**

Désignation :

- Madame Sophie BERNI
- La boutique-atelier proposera une activité de création/vente de bijoux fantaisie, accessoires et décorations
- 3 rue de Lavaud
- Loyer 405 € HT/mois
- Ouverture printemps 2024

Avis favorable unanime de l'ensemble de la Commission du 11 décembre 2023. La prise en charge de la moitié du loyer s'élèvera à 202,5 €/mois pendant 3 ans, soit la somme totale de 7 290 €, dès l'ouverture effective du magasin.

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder l'aide aux loyers pour les deux projets.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt décembre deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20231219-2023-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 21/12/2023



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 21 décembre 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.